

## **Appel à candidature La Menuiserie 2 Résidence 2021**

La Menuiserie 2, (anciennement la Menuiserie de Therdonne, <http://lamenuiserie2.com/>) est une association loi 1901 fondée par plusieurs artistes diplômés d'écoles d'art en France, fédérés autour d'un projet de transformation de plusieurs granges en ateliers pour artistes dans l'Oise. L'association La Menuiserie 2 se situe au cœur de l'Oise, dans un petit village du plateau Picard à proximité du Beauvaisis, (gare de Saint-Just en Chaussée). L'association bénéficie d'une relation étroite avec les acteurs culturels locaux (Ecole d'art du Beauvaisis, Diaphane, Le Quadrilatère, association Profondhis...).

L'association vise à permettre à des artistes émergents de développer leur travail en bénéficiant de locaux, d'outillage et de moyens logistiques mutualisés. Elle promeut les échanges et l'interaction, que ce soit entre les résidents ou en lien avec leur territoire.

L'association est gérée par des artistes, pour des artistes.

La Menuiserie lance pour l'année 2021, avec le soutien de la DRAC des Hauts-de-France, un nouvel appel à résidence à destination des artistes.

Le jury sera constitué de membres de l'association et de personnalités invitées.

### **Profil recherché :**

Artiste plasticien(ne), inscrit(e) à la Maison des Artistes/AGESSA, toutes nationalités, tous médiums confondus. Il/elle devra avoir le permis B et un véhicule (zone rurale difficile d'accès en transports en commun).

Il sera également demandé à l'artiste de devenir adhérent(e) de l'association La Menuiserie 2 en contrepartie de la résidence.

### **Calendrier :**

- Novembre 2020 : lancement de l'appel à candidature
- 31 janvier 2021 : clôture de l'appel à candidature
- Février 2021 : étude des candidatures (entretiens skype possibles)
- Début mars 2021 : résultat de l'appel
- Entre juin et septembre 2021 : résidence (3 mois)
- Septembre 2021 : exposition à l'occasion des Journées du Patrimoine

### **Conditions de résidence :**

- Mise à disposition d'un atelier personnel (25m<sup>2</sup>) à l'étage
- Accès à l'atelier commun bois/métal
- Accès à du matériel, équipements, outillages de l'association, tour de potier, four à céramique (sous conditions).
- Logement compris à proximité
- 5000 euros d'honoraires, 1000 euros de frais de production
- Exposition, frais de vernissage et de communication pris en charge par l'association.
- Médiation/workshop rémunéré auprès de notre public, à définir avec l'artiste.
- Un contrat de résidence sera établi entre l'artiste et l'association.

**Constitution du dossier de candidature, envoyé sous forme postale ou électronique (format pdf):**

- Book personnel et autres éléments permettant de témoigner du travail de l'artiste
- CV
- Lettre de motivation
- Attestation d'inscription à la Maison des Artistes ou AGESEA
- Attestation de responsabilité civile

**Le dossier de candidature est à envoyer à :**

Association la Menuiserie 2  
26 rue des Poissonniers  
60480 Le Quesnel-Aubry  
ou sous format électronique :  
[lamenuiserie2@gmail.com](mailto:lamenuiserie2@gmail.com)

L'artiste qui souhaite que son dossier lui soit retourné devra joindre à son envoi une enveloppe suffisamment affranchie.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions énoncées sera éliminé.